

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 96/DA/2017

(Séance publique)

Le mardi 24 Octobre 2017 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance des systèmes de sécurité incendie au niveau des centres de vacances et des clubs socio-sportifs de Bank Al-Maghrib.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 47 000,00 DH (quarante-sept mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 3 155 580,00 DH TTC (trois millions cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dirhams) pour l'acquisition, l'installation et la mise en service et 315 558,00 DH TTC (trois cent quinze mille cinq cent cinquante-huit dirhams) pour la maintenance annuelle.

Il est prévu une visite des lieux vivement recommandée selon le calendrier suivant :

- Le lundi 2 octobre 2017 à 10h00 au complexe sportif de Salé ;
- Le mardi 3 octobre 2017 à 10h00 au centre de vacances d'Imouzzer;
- Le mercredi 4 octobre 2017 à 10h00 au complexe sportif de Casablanca;
- Le mercredi 4 octobre 2017 à 15h30 au centre de vacances d'El oualidia ;
- Le jeudi 5 octobre 2017 à 10h00 au centre de vacances de Marrakech Siman et à 15h30 au centre de vacances de Marrakech Targa;
- Le vendredi 6 octobre 2017 à 10h00 au centre de vacances d'Essaouira ;
- Le lundi 9 octobre 2017 à 10h00 au centre de vacances de Tanger ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.